Italie : 6 ans de prison requis contre Matteo Salvini pour avoir refusé le débarquement de 147 migrants de l’ONG Open Arms à Lampedusa quand il était ministre de l’intérieur (MàJ : définitivement acquitté)

18/12/2025 à 11h52



18/12/2025

Jugé pour avoir refusé pendant près de trois semaines de laisser débarquer 147 migrants récupérés par le navire de l’ONG espagnole Open Arms, en août 2019, l’ancien ministre de l’Intérieur et actuel vice-Premier ministre avait été relaxé en décembre 2024. Mais les procureurs de Palerme, qui avaient requis six ans de prison pour séquestration et abus de pouvoir, ont interjeté l’appel du jugement auprès de la Cour de cassation. Après six heures de réunion en chambre du conseil mercredi, les juges suprêmes ont confirmé

définitivement son acquittement.

Infomigrants

20/12/2024

> *ASSOLTO per aver fermato l'immigrazione di massa e difeso il mio Paese.*
> *Vince la Lega, vince il buonsenso, vince l'Italia.*
> *pic.twitter.com/rGf3g85RQ7*
>
> *— Matteo Salvini (@matteosalvinimi) December 20, 2024*

14/09/2024

> *È incredibile che un Ministro della Repubblica Italiana rischi 6 anni di carcere per aver svolto il proprio lavoro difendendo i confini della Nazione, così come richiesto dal mandato ricevuto dai cittadini. Trasformare in un crimine il dovere di proteggere i confini italiani…*
>
> *— Giorgia Meloni (@GiorgiaMeloni) September 14, 2024*

> *6 anni di carcere per aver bloccato gli sbarchi e difeso l'Italia e gli Italiani? Follia.*
> *Difendere l'Italia non è un reato e io non mollo, né ora né mai. pic.twitter.com/auWMYHBqsM*
>
> *— Matteo Salvini (@matteosalvinimi) September 14, 2024*

13/01/2024

Ministre de l'Intérieur d'un précédent gouvernement, Matteo Salvini, revenu aux affaires, encourt jusqu'à 15 ans de prison pour « séquestration » de 147 migrants, dont des mineurs.

Le vice-Premier ministre italien Matteo Salvini a estimé vendredi avoir « rendu service » à l'Italie en ayant bloqué en mer, au mois d'août 2019, un bateau de migrants de l'ONG espagnole Open Arms lorsqu'il était ministre de l'Intérieur d'un précédent gouvernement.

« Je considère avoir rendu un service utile au pays. J'assume pleinement ce que nous avons fait avec des résultats jamais obtenus (…) non seulement en termes de lutte contre le trafic d'êtres humains mais surtout en termes de vies sauvées », a-t-il déclaré au cours de son procès à Palerme (Sicile) qui doit déterminer s'il a empêché illégalement le débarquement de ces migrants dans un port.

https://twitter.com/CedricHerrou/status/1745965575946326384
[…]

Le Parisien

23/10/2021

Matteo Salvini est accusé d'avoir bloqué illégalement en mer 147 migrants en 2019 lorsqu'il était ministre de l'Intérieur. Son procès a démarré ce samedi 23 octobre 2021 à Palerme, en Sicile.

(…)

M. Salvini est accusé de séquestration de personnes et d'abus de pouvoir pour avoir interdit le débarquement de 147 migrants

secourus en mer par l'ONG Open Arms en août 2019.

Il avait refusé pendant six jours d'accorder un port sûr au navire de l'ONG espagnole qui mouillait au large de la petite île italienne de Lampedusa (au sud de la Sicile) alors que les conditions à bord s'aggravaient.

Les migrants n'avaient été autorisés à débarquer que grâce à une ordonnance émise par la justice sicilienne après une inspection à bord qui avait confirmé la gravité de la situation sanitaire sur le navire surpeuplé.

(…)

Il assure avoir agi pour le bien de l'Italie et pour dissuader les migrants de s'embarquer sur les côtes africaines pour une dangereuse traversée de la Méditerranée, soulignant que la décision avait été validée par le gouvernement de l'époque et M. Conte.

(…)

Le Sénat a voté l'an dernier la levée de son immunité parlementaire, ouvrant ainsi la voie à la tenue du procès de M. Salvini.

Dans une autre affaire similaire, le tribunal de Catane, également en Sicile, avait ordonné l'abandon des poursuites contre M. Salvini, mis en cause pour avoir bloqué en mer une centaine de migrants sauvés par le navire « Gregoretti » des garde-côtes italiens, toujours durant l'été 2019.

Ouest France

18/04/2021

L’ancien ministre italien de l’Intérieur Matteo Salvini sera jugé pour avoir interdit le débarquement de migrants en 2019, a déclaré samedi le tribunal de Palerme en Sicile. Il devra répondre devant la justice d’accusations de séquestration de personnes et d’abus de pouvoir pour avoir bloqué en mer des migrants en 2019.

“*La défense de la patrie est le devoir sacré de tout citoyen* (…). Je vais être jugé pour cela, pour avoir défendu mon pays ? Je m’y rendrai la tête haute”, a réagi sur Twitter le responsable politique, qui encourt jusqu’à 15 ans de prison et était présent lors de l’audience. “Il s’agit d’une décision plus politique que judiciaire”, a-t-il déclaré à la presse à sa sortie du tribunal.

> *Rinviato a giudizio. “La difesa della Patria è sacro dovere del cittadino”. Articolo 52 della Costituzione. Vado a processo per questo, per aver difeso il mio Paese? Ci vado a testa alta, anche a nome vostro. Prima l’Italia . Sempre.* *pic.twitter.com/CcTELlVphl*
>
> *— Matteo Salvini (@matteosalvinimi)* *April 17, 2021*

Open Arms a de son côté salué la décision du tribunal, se disant sur Twitter “*heureuse pour toutes les personnes que nous avons sauvées*“. […]

Dans une autre affaire jugée à Catane, également en Sicile, Matteo Salvini est mis en cause pour avoir bloqué en mer une centaine de migrants sauvés par le navire “Gregoretti” des gardes-côtes italiens, toujours durant l’été 2019. Le parquet a demandé l’abandon des poursuites dans cette affaire, sur laquelle le tribunal de Catane doit se prononcer le 14 mai. […]

France 24